

**DÉLIBÉRATION N° DL20210091 DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

**SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

M. Régis CADEGROS

**DISPOSITIF "MERCREDIS DÉCOUVERTE" - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

**Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :**

Le conseil municipal du 14 mai 2018 a validé le dispositif «Mercredis Découverte» pour une mise en place dès septembre 2018.

Depuis sa création, ce dispositif permet à 300 enfants environ de découvrir et de s'initier à des activités sportives et/ou culturelles grâce à la mobilisation d'associations de Saint-Chamond.

Les intervenants municipaux sportifs et culturels (Éducateurs sportifs, conservatoire, ludothèque) participent également, au côté des acteurs locaux.

En 2020/2021, la saison a été grandement réduite par la crise sanitaire (seulement 7 séances réalisées sur les 31 initialement prévues).

Pour l'année scolaire 2021-2022, la nouvelle saison a été préparée avec un démarrage prévu le 22 septembre 2021. 20 associations (11 sportives et 9 culturelles) et 4 services municipaux (2 sportifs et 2 culturels) s'engagent dans ce programme afin de proposer 43 activités aux enfants, dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le montant global versé aux associations présenté en annexe du rapport s'élève à 24 095 €.

Le versement des subventions s'effectue en deux temps comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement en octobre 2021,
- un deuxième versement du solde de la subvention à la fin du premier semestre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le montant global des subventions versées aux associations, au titre du dispositif « Mercredis Découverte », pour l'année 2021-2022, à hauteur de 24 095 €. Ce versement pourra être conditionné à l'état sanitaire durant l'année scolaire 2021-2022.
- **d'approuver** les modalités de versement des subventions en deux temps : un premier versement en octobre 2021 et le solde à la fin du 1er semestre 2022.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD